VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

——o——

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

W. W. Carre Company Limited vs International Car Company.

No 92 896—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 12 JUILLET 1910

à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, daté du 6 juin 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendant, situé dans la ville et Bath, No 2 sur le Chemin de la Métairie, en la paroisse de Jefferson, dans l'Etat de la Louisiane, désigné par la lettre D et s'étendant sur le côté sud du Chemin de la Métairie, borné sur le côté nord par ledit chemin, sur l'ouest par une portion de terre marquée C, sur le côté sud par un chemin public cinquante pieds en largeur sur l'est par la portion de terre ci-après décrite marquée E et ayant les mesures suivantes, à savoir: Sur la ligne de l'ouest environ trois mille neuf cent soixante-seize pieds neuf pouces sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille sept cent quatre-vingt quatre pieds, neuf pouces et sept lignes; sur les lignes nord et sud, chacune deux cent dix neuf pieds, deux pouces et sept lignes à angle droit avec lesdites lignes est et ouest.

2. Un autre morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans la même ville et paroisse et contigu à ladite propriété ci-dessus décrite, étant désigné par la lettre E et borné sur le nord par le Chemin de la Métairie, sur le sud par ledit chemin public de cinquante pieds de largeur, sur l'ouest par le morceau ci-dessus décrit marqué D et mesurant sur ladite ligne de l'ouest environ trois mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces, sur la ligne de l'est, laquelle est parallèle à ladite ligne de l'ouest, environ trois mille cinq cent vingt-et-un pieds cinq pouces; et sur la ligne du nord chacun deux cent dix neuf pieds deux pouces et sept lignes à angle droit aux dites lignes est et ouest.

Le tout d'après un plan de E. H. Springfield, daté du 12 avril 1839 et déposé en l'étude de J. F. Marks, ancien notaire, le 28me jour de mai 1839.

Ladite propriété ci-dessus décrite, étant située en la Paroisse de Jefferson, Etat de la Louisiane.

Etant la même propriété laquelle était acquise par ladite International Car Company, par achat de la New Orleans Terminal Company par un acte de vente pardevant Abraham Goldberg, notaire, le 26 février 1909, dûment enregistré en la paroisse de Jefferson, au livre des transferts 28, folio 248.

En lequel dit acte d'achat les lignes suivantes sont vues.

1. Que, il sera réservé de ladite vente les droits existant de la New Orleans Terminal Company au travers de la dite propriété, cent pieds de largeur, étant cinquante pieds sur chaque côté de la ligne du centre de la voie de ladite compagnie comme elle est maintenant construite, ledit droit de passage entrant dans ladite propriété au coin Nord-Est du lot E et traversant les lots E et D, diagonalement à la ligne du lot C.

2. Qu'aucun droit de passage n'existera jamais ou ne traversera jamais les droits de passage tels qu'ici réservés de ladite vente en faveur de n'importe des portions des propriétés vendues et divisées en deux parties par lesdits droits de passage.

3. Que ladite "Terminal Company" aura le droit en tout temps de construire et maintenir clôtures sans portes ou ouvertures le long de la borne du nord de ces droits réservés de passage au Chemin de la Métairie à la ligne du lot C.

Les propriétés foncières et machines, attachées cela devant être vendues en bloc, le tout d'après l'inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Teutonia Bank and Trust Company, receveur.

MM. Dart, Kernan et Dart, avocats.

11 juin—11 12 19 26—juil 3 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés désirables pour commerce et résidence.

A. C. Jacobs et al vs Mme A. G. Jacobs et als.

No 89,165—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER, Encanteurs — Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 12 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé le 26 mars 1909 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, et d'un jugement rendu le 24 juin 1909 et signé le 30 juin 1909, par le juge susnommé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain terrain situé dans le Sixième District de cette ville, carré d'ilet 552 borné par les rues Foucher, Delachaise, S. Franklin et S. Liberté, mesurant 30 pieds, 6 pouces, 5 lignes de face de rue Delachaise, sur 30 pieds, 7 pouces, 1 ligne rue Foucher, 129 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne du côté du terrain No 4 et 127 pieds, 2 pouces, 7 lignes de profondeur sur la ligne du côté du terrain No 6.

2. Deux certains terrains ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1618 et 1620 rue Dryades, et comprenant deux magasins à deux étages dans le Premier District de cette ville, carré borné par les rues Dryades, Baronne, Euterpe et Terpsichore, désignés par les lettres E et F sur un plan de John F Braun, voyer, annexé à un acte passé pardevant J. Fahey, notaire, le 16 mars 1877, d'après lequel lesdits terrains mesurent chacun 19 pieds 2 pouces 5 1/2 lignes de face rue Dryades sur 123 pieds de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée de 5 pieds de largeur à l'arrière et ouvrant sur la rue Euterpe.

Chaque magasin est loué $100 par mois jusqu'au 30 septembre 1910; un placement de valeur et certain d'augmenter de prix.

3. Trois terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés par les Nos 1408 et 1410, 1414 et 1416 rue Magazin et comprenant deux maisons doubles à deux étages, ayant de chaque côté 8 chambres, etc., dans le Premier District, carré borné par les rues Magazin, Constance, Erato et Terpsichore désignés par les Nos 3 à 5 sur un plan de P. C Boudousquié, architecte, daté du 5 avril 1867; lesdits terrains se touchant et mesurant chacun, plus ou moins, mesure américaine, 26 pieds 9 pouces 3 lignes de façade rue Magazin, sur une profondeur entre lignes parallèles, de 127 pieds 10 pouces 5 lignes.

La vente sujette au bail et aux loyers que rendent les immeubles. Chaque maison doit être vendue séparément, selon le plan à la Bourse des Propriétés Foncières.

4. Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 1600 rue Carondelet, et se composant d'une maison de résidence à deux étages, ayant un corridor et environ 10 chambres, dans le Premier District, dans le carré borné par les rues Terpsichore, Euterpe, Carondelet et l'Avenue St Charles, désigné par le No 4 sur un plan de Pilié et De Pouilly, ingénieurs civils, le 11 mars 1866, selon lequel ledit terrain mesure, au pied américain, 30 pieds de face rue Carondelet, sur une profondeur entre lignes parallèles et une façade rue Terpsichore, de 122 pieds.

Conditions—Comptant. 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant G. E. Westfeldt, notaire, aux frais des acquéreurs.

Rene E. Brousseau,
W. R. Feallin,
Dart, Walshe & Buck, avocats.

11 juin—11 12 19 26—juil 3 10 12

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Augusta Marstell, Epouse de Joshua Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 93,601—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Catherine Marstell, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier —A. Griffin Levy avocat.

29 juin 29—juil 3 ?

VENTES A L'ENCAN

Carrère & Keeney.

——o——

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

—DE—

Propriétés du Quatrième District

COTTAGE SIMPLE

Avec Deux Etages dans le Fond

No 1653 rue Religieuse

Entre les rues Market et St-James.

RESIDENCE SIMPLE

A Deux Etages

No 1661 rue Religieuse

Entre les rues Market et St-James.

COTTAGE SIMPLE

No 2111 rue Annonciation

Entre les rues Jackson et Joséphine.

COTTAGE DOUBLE

Nos 2117-19 rue Annonciation

Entre l'avenue Jackson et la rue Joséphine.

JEUDI, le 7 Juillet 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

Succession de Catherine Bergin, Veuve de Charles Petit.

No 81,264 du Dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "E".

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur — Bureau 806 rue Perdido, JEUDI, le 7 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 12 mai 1910 et signé en Cour ouverte le 18 mai 1910, et par ordre supplémentaire issu daté et signé le 1er juin 1910 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre dans l'ilet No 86 de cette ville, borné par les rues Religieuse, St-James, St-Thomas et Market, marqués M et N sur un devis d'arpentage par C. Uncas Lewis, député-voyer de ville, daté du 24 mai 1910, d'après lequel lesdits lots sont contigus et le lot M mesure trente-deux pieds cinq pouces et deux lignes de face à la rue Religieuse sur cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et ledit lot N mesure trente-un pieds six pouces de face à la rue Religieuse sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur aussi entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot M, consistent en une résidence simple à deux étages retirée du trottoir; en bois, et couverte en ardoises, contenant environ 5 chambres, etc., dans le fond il y a une bâtisse à deux étages, contenant 4 chambres. Dans la cour il y a hangar, citerne, etc, et portant le numéro municipal 1661 rue Religieuse.

Les améliorations sur le lot N, consistent en un cottage simple retiré du trottoir ayant deux étages dans le fond et contenant 5 chambres, Dans la cour, il y a citerne, hangar, chemin pour voiture, etc., et portant le numéro municipal 1653 rue Religieuse.

2° Deux certains lots de terre dans l'ilet No 101 de cette ville, borné par la rue Annonciation, l'avenue Jackson, les rues Laurel et Joséphine, désignés comme lots R et S sur un devis de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, daté du 24 mai 1910, d'après lequel le lot R mesure trente deux pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles; et ledit lot S mesure trente-un pieds six pouces et quatre lignes de face à la rue Annonciation sur cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Lesdits deux lots R et S sont contigus.

Les améliorations sur le lot R consistent en un cottage double retiré de la banquette, ayant galerie sur le devant et contenant de chaque côté 6 chambres, bureau, citerne, etc., et portant les numéros municipaux 2117, 2119 rue Annonciation.

Les améliorations sur le lot S, consistent en un cottage simple, avec chemin pour voiture, et contient 5 chambres, dans la cour il y a hangar, citerne, etc, et porte le numéro municipal 2111 rue Annonciation.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, représentée par deux billets de lien de vendeur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, payables respectivement en un et deux ans après date, avec toutes les clauses usuelles de sécurité et d'hypothèque, dix pour cent du prix d'achat devant être déposé le jour de l'adjudication et ne doit pas porter d'intérêt.

L'acquéreur ou les acquéreurs devant payer les taxes de 1910.

Les actes de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, aux frais des acquéreur.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

Frank McGloin, F. F. Teissier, Arthur Landry, Jno P. Sullivan, avocats.

5 juin—5 12 19 26—juil 4 5 6 7

Willard & Eiseman

——o——

ANNONCE JUDICIAIRE.

Clara Fents vs les Messrs George Oelkling ou Ohlking et al.

Cottage double Nos 1033-35 rue Port.

A l'encan, Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 4 août 1910.

VENTE PAR WILLARD & EISEMAN—En vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, signé le 27me jour de juin 1910 et adressé à Meyer Eiseman, encanteur, nous offrirons en vente à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne JEUDI, le 4 août à midi, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé dans le District Dauney, Faubourg Washington, de cette ville, désigné par le No 27 de l'ilet No 11, compris entre la Promenade Bons Enfants (maintenant rue St-Claude) les rues Port, St-Ferdinand et Amour (maintenant rue Rampart) sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 21me jour de novembre 1844 et déposé en l'étude de Jules Mossy, notaire en cette ville. Ledit lot de terre mesure, en mesure américaine, vingt-huit (28) pieds de face à la rue Port sur cent trente-un (131) pieds, six (6) pouces et deux (2) lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double Nos 1033 35 rue Port.

Conditions — Comptant, au dernier et plus haut enchérisseur, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Arthur J. Peters, notaire. L'acquéreur devant payer pour tous les certificats et les taxes pour l'année courante, pour l'Etat et la ville. L'acquéreur devant déposer dix pour cent (10 0/0) comptant au moment de la vente chez

WILLARD & EISEMAN, Encanteurs, 823 rue Gravier.

E. W. Rischow, avocat.

3 juil—3 10 17 24 31—août 4

VENTES A L'ENCAN.

Carrère & Keeney.

——o——

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE DE SUCCESSION

Joli Cottage Simple,

4516 rue St-Claude, entre les rues Kentucky et Mathilde,

Succession de Magdelina Brunning, épouse de Carl F. Kuppler.

No 93,776 du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division D.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère Encanteur—Bureau No 806 rue Perdido.—JEUDI, le 28 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 21 juin 1910, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre avec les améliorations, situé dans le Troisième District, dans l'ilet borné par l'avenue St Claude, les rues Kentucky, Mathilde et Nord Rempart, désigné comme lot No 9, mesurant 31 pieds de face à la rue St Claude sur une profondeur entre lignes parallèles de 198 pieds 2 pouces et 7 lignes.

Acquis par Carl F. Kuppler, pendant son mariage avec Magdalena Bruag, par achat de la Suburban Building and Loan Ass'n., par acte pardevant H. L. Loomis Jr. notaire, le 5 février 1909, enregistré dans le livre des transferts 230, folio 689.

Les améliorations qui s'y trouvent consistent d'un cottage simple, neuf, en bois couvert en ardoise, retiré du trottoir, contenant 5 chambres, galerie, citerne, hangar, etc. Double ligne de chars devant la porte et portant le numéro municipal 4516 avenue St Claude.

Conditions — Comptant; l'acquéreur doit assumer le paiement de toutes les taxes dues pour l'année 1910, et de payer pour tous les certificats nécessaires et pour l'acte de vente pardevant H. L. Loomis, Jr, avocat.

Dix pour cent du prix d'achat devant être déposé au moment de l'adjudication et devant être sans intérêt.

Zengel, Thomas & Suthon, avocats.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur, 806 rue Perdido.

26 juin—26—juil 3 10 17 24 25 26 27 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

JOLI COTTAGE SIMPLE

No 2527 RUE PRIEUR

Deux Terrains pour Bâtir, Contigus

Entre la Promenade Franklin et la Rue Painters.

Vis-à-vis du Marché maintenant en Voie de Construction.

JEUDI, 14 JUILLET 1910, A MIDI,

A la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne.

Succession de John Henry Vahle.

No 96,349—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, 14 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 8 juin 1910, par l'Hon. E. K. Skinner juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

1° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Nord Prieur, Painters, Promenade Franklin et la rue Nord Johnson, désigné comme lot No Six, commençant 89 pieds, 11 pouces et 3 lignes de la rue Painters et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur 110 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage simple, couvert en ardoises, ayant chemin pour voiture et contenant galerie sur le devant, 3 chambres tapissées, cuisine, etc., dans la cour il y a hangar, écurie, citerne, etc, et portant le numéro municipal 2527 rue N. Prieur.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même ilet et district que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 4, commençant 89 pieds 11 pouces et 3 lignes de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur 110 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3° Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme lot No 5, commençant 119 pieds 11 pouces et 3 lignes de la rue Painters, la même distance de la Promenade Franklin, et mesurant 30 pieds de face à la rue N. Prieur sur une profondeur entre lignes parallèles de 140 pieds. Les améliorations ci-dessus consistant d'un hangar contenant une forge etc.

Toutes les propriétés ci-dessus ont été acquises par John Henry Vahle, décédé, de la Suburban Building and Loan Ass'n, par acte pardevant H. L. Loomis Jr, notaire, le 21 novembre 1908, enregistré en le livre des transferts, 219, folio 385.

Les propriétés ci dessus seront offertes séparément, et en cas que la somme totale soit suffisante pour payer toutes les dettes et frais et charges l'adjudication sera valide, autrement les propriétés seront offertes et adjugées ensemble.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1910 et les frais de tous certificats doivent être assumés par l'acquéreur. L'acte de vente pardevant H. L. Loomis Jr, aux frais de l'acquéreur. L'acquéreur devra prendre possession des lieux le jour de la signature de l'acte de vente.

10 0/0 comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

Zengel, Thomas & Suthon, avocats.

12 juin—12 19 26—juil 3 10 11 12 13 14

Albert Paul.

——o——

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains dans le Septième District.

Succession de Mme Edward Rau.

No 72,489—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur — Bureau No 311 rue Baronne (deuxième étage)—JEUDI, le 21 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement et ordre, rendu et signé le 6 juin 1910, par l'Hon George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Div. E, il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Fern [autrefois Washington], Burthe, Short et Maple, désigné par le No 17 dudit ilet et mesurant trente pieds de face à la rue Short sur cent vingt-cinq pieds de profondeur.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Burthe, Adams, Hillary et Elm [autrefois rue 3ème], désigné par le No 21 dudit ilet et mesurant trente pieds de face à la rue Hillary sur cent vingt pieds de profondeur.

Conditions de la vente comptant; les actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Fred Deibel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Carl C. Friedrichs avocat.

19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

——o——

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON, W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 839 rue Carondelet

Jeudi, le 28 juillet 1910,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 19 mai 1910 par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire de George L. C. Lhote vs Lhote Lumber Manufacturing Company, No 85,739 du dossier de ladite cour, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Propriétés Foncières

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18 inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 284 pieds 3 pouces à la Promenade Carondelet, 188 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant moulins, bâtisses, forge, chambre pour bouilloire, "shavings bin", réservoir pour eau avec accessoire automatique.

Un certain ilet de terre, situé dans le Deuxième district de cette ville, contenant dix-huit terrains, Nos 1 à 18, inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, White et Dupré, les mesures étant telles que celles qui sont entre mètres et bornes sur cet ilet au chantier. Cet ilet est d'environ la même grandeur que le ci dessus décrit.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds, 2 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St-Pierre, 306 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré, contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour gardien et chantier.

Douze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement et mesurant comme suit: Le lot No 1 mesurant 35 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et contigus aux lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 35 pieds 5 pouces et 3 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 est contigu au lot No 2 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24, inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurant chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant le coin des rues Toulouse et Dupré; le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chaudières, pompes, lattes scies, élévateurs, machines pour faire des trous, "cash stoler", tuyaux, poulies, flèches, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée qui peut être vue d'après l'inventaire enregistré en Cour, une copie de laquelle est enregistrée en le Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincaillerie, meubles, produits manufacturés, installations de bureau et meubles, comptes courants, une liste détaillée desquels peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux bruts et manufacturés en main dans le moment.

Animaux et Véhicules

Cheval, mulets, lourds wagons à bois de charpente, wagons à bois de charpente, wagons à ressorts, buggies, harnais, etc.

Tous les articles, matériaux, etc., contenus dans cette grande installation sont si nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans une annonce, donc, il est fait allusion à tous seulement sous leurs noms propres, et avis est donné dans cette annonce, que tous les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Receveur et par enquête du Receveur, la Commercial-Germania Trust and Savings Bank of New Orleans.

Cette proposition est une proposition d'affaire pour les capitalistes à bien considérer. Voilà une entreprise en opération, pleinement conditionnée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition n'offre pas de grands encouragements, alors il n'est pas possible de trouver un placement de capitaux sûr et profitable.

Une occasion de ce genre n'exige pas un argument long et spacieux pour faire ressortir ses mérites. Elle parle d'elle-même et doit conséquemment fixer l'attention du capitaliste. La vente sera en bloc et comprendra tout, ce qui est à la vente, excepté le droit d'usage du nom de la corporation.

Le magasin a maintenant des commandes à remplir d'après le jugement de la cour, les CONDITIONS sont fixées comme suit:—

Premièrement—Que l'installation et la propriété de la Lhote Lumber Manufacturing Company, tous ses immeubles, bâtisses, machines, installations, meubles de bureau, animaux, véhicules, bois en stock à la date de la vente et propriété de toute description et caractère servant à l'exploitation des affaires, excepté le droit d'usage du nom de la corporation, comprenant tous les anciens comptes courants dus au receveur à la date de la vente, à vendre en bloc à l'encan par W. A. Kernaghan, encanteur, après les délais usuels et annonces, l'acquéreur devant assumer l'accomplissement et l'exécution de tous les contrats d'affaires conclus par le receveur et qui n'auront pas été terminés à la date de la vente.

Secondement—Que ladite vente sera faite au comptant, après les délais et avis usuels au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt ci-après requis; que ladite annonce établira l'époque des termes et le lieu de la vente et contiendra une description générale de la propriété à vendre avec référence, plus amples informations désirées aux registres de cette cour et que l'acquéreur est requis de déposer avec le receveur au moment de l'adjudication, en espèces ou par un chèque certifié à l'ordre du receveur, dix pour cent (10 0/0) du montant de son enchère et de payer la balance de son enchère, en espèces ou avec un chèque certifié à l'ordre du receveur, sur confirmation de la vente par la cour, et que dans le cas où l'acquéreur manquerait de compléter ladite enchère et d'en payer la balance sur demande, le dépôt sera considéré nul et ladite propriété sera encore offerte en vente aux frais et risques de l'acquéreur.

Troisièmement.—Si l'acquéreur manquait de faire le susdit dépôt de dix pour cent en espèces, quand la propriété lui sera adjugée, ladite adjudication ne sera pas considérée, mais la propriété sera immédiatement criée de nouveau et offerte de nouveau au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé.

Quatrièmement—Que ladite vente sera libre de tous liens, privilèges et charges, excepté les taxes de 1910, qui seront assumées par l'acquéreur qui assumera aussi tous les contrats non expirés et non remplis du receveur, inscrits au cours de son administration de la propriété; et les réclamations de toutes personnes intéressées et toutes les hypothèques, tous les privilèges ou liens réclamés seront rapportés au produit de la vente.

Cinquièmement—Quand ladite vente en sera rapportée à la cour l'avis en sera inscrit sur le livre d'ordres, pendant dix jours, et toutes les objections s'y rattachant seront inscrites dans les dix jours qui suivront celui où ledit avis aura été inséré dans le livre d'ordres, et après ledit délai, s'il n'y a pas eu d'objections, ladite vente sera maintenue et confirmée sans autre ordre, et aucunes objections à ladite vente ne seront considérées ou permises après l'expiration dudit délai, excepté celles qui auraient été inscrites dans le délai voulu.

Sixièmement—Une fois que ladite vente aura été dûment maintenue et confirmée, l'encanteur fera, parfaira et livrera un acte notarial de translation de propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Fred Adolph, Esq. notaire.

26 juin—26—juil 3 10 17 24 28

VENTES A L'ENCAN

Freed & Co.

——o——

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de terrains dans le Septième District.

Succession de Henrietta Landfried, épouse de Gustave A. Llambias.

No 93,551 du Dossier de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR FREED & CO.—A. A. FREED, Encanteur, MERCREDI, le 6 juillet 1910, à midi, à notre bureau, 838 rue Gravier, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté et signé du 2 juin 1910, par l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

10 certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet No 249, borné par les rues Hillary, Cohn, Adams et Hickory, désignés par les lettres A, B, C, D, H, I, J, K, 23 et 24; les lots A, B, C, D sont contigus et mesurent chacun vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Cohn sur cent cinq pieds entre lignes parallèles; le lot D formant l'encoignure des rues Hillary et Cohn. Les lots H, I, J, K sont contigus et mesurent chacun vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Hickory sur cent cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot H formant l'encoignure et mesure chacun vingt-sept pieds six pouces de face à la rue Hickory sur cent cinquante pieds de profondeur, entre lignes parallèles; le lot 24 étant plus près et s'étendant à une distance de cent cinq pieds de l'encoignure des rues Hickory et Hillary.

Conditions — Comptant; l'acquéreur doit assumer les taxes de 1910 et de payer pour l'acte de vente pardevant George C. Walshe, notaire, aux frais de l'acquéreur, et de déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

5 juin—5 12 19 26—juil 3 6

Succession de Jules A. Gueringer.

No 93,531—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D.

COTTAGE SIMPLE

No 2039 rue St-Philippe,

Entre les rues Johnson et N. Prieur.

A L'ENCAN, MERCREDI, 20 JUILLET 1910 à MIDI.

PAR FREED & CO.—A. A. Freed, encanteur, à notre Bureau, 838 rue Gravier.

Le cottage contenant 7 chambres, chambre à bain et vestibule.

EN VERTU de et conformément à un ordre signé le 13 juin 1910 par l'Hon W. B. Sommerville juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon y appartenant, situé dans le Faubourg Tremé, Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 256, borné par les rues St Philippe, Johnson, Ursuline et Nord Prieur, désigné par la lettre Z sur un plan dressé par D. E. Boghers, voyer, daté du 12 novembre 1897, d'après lequel plan ledit lot de terre mesure quarante pieds (40') de face à la rue St Philippe, soixante deux pieds six pouces et six lignes (62' 6" 6''') de profondeur et façade sur la rue Johnson, de là sur une ligne oblique, s'étendant vers la rue Ursuline, à l'arrière dudit lot Z, soixante-neuf pieds, cinq pouces (69' 5"), de là seize pieds, dix pouces et une ligne (16' 10" 1''') sur la ligne du fond parallèle à la rue St-Philippe, et sur la ligne divisant les lots Z et Y il y a une profondeur de cent vingt-sept pieds, dix pouces et six lignes (127' 10" 6'''). Ledit lot Z est composé du tout du lot "Cinquante-quatre" et huit pieds, trois lignes (8' 0" 3''') sur cent vingt-sept pieds, dix pouces et six lignes (127' 10" 6''') du lot Cinquante-trois.

Ledit vendeur a acquis ledit lot de terre décrit par achat de L. E. Jung et als comme il est démontré par un acte passé pardevant Jules F Meunier, un notaire en cette ville, le premier jour d'août 1895, enregistré au Bureau des transferts en cette ville, dans le livre 167, folio 641; et les bâtisses et améliorations maintenant sur ledit lot de terre ont été construites là-dessus récemment par ledit vendeur.

Conditions—Comptant. L'acquéreur doit assumer les taxes de 1910 et payer pour l'acte de vente pardevant Jos. Lautenschlaeger, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

19 juin—19 26—juil 3 10 17 20

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

——o——

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terrains qui augmentent en valeur

SUR CHEMIN DE FER ELECTRIQUE A LA TERRACE GENTILLY ET EDGEWOOD.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur, Bureau 839 rue Carondelet—JEUDI le 21 juillet 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 14 juin 1910, de l'Hon. George H Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire de la succession de Delphine Gravier, No 87,657, la propriété ci-après décrite, à savoir.

Six certains lots de terre situés dans le Troisième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 1385 (autrefois l'ilet No 18 du Faubourg Franklin) borné par les rues Franklin, Painters, Magistrat (maintenant Dorgenois) et Law désignés sur un plan par L. Sergi voyer, le 9 mars 1836, par les numéros 1, 4, 5 16, 23 et 24, et mesurant comme suit, à savoir—

Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Painters et Magistrat (maintenant rue Dorgenois) et mesurant 32 pieds de face à la rue Painters, sur une profondeur et façade à la rue Magistrat (maintenant Dorgenois), de 104 pieds 10 pouces et 12 lignes. Les lots 23 et 24 sont contigus au lot No 1 et mesurant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Painters sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 4 formant le coin des rues Franklin et Magistrat (maintenant Dorgenois) et mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur et façade à la rue Magistrat (maintenant Dorgenois) de 104 pieds 10 pouces 2 lignes. Le lot No 5 est contigu au lot No 4 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Franklin sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces 2 lignes entre lignes parallèles; le lot No 16 formant le coin des rues Painters et Law et mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue Painters sur une profondeur et façade à la rue Law de 104 pieds 10 pouces et 2 lignes.

Pour placement ou spéculation, les propriétés de ce genre sont un des meilleurs placements.

Conditions—Comptant. Les taxes dues et exigibles en 1910 devant être payées par l'acquéreur au-dessus et en plus du prix de l'adjudication. Vingt pour cent comptant requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant J. B. Grinage, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 juin—19 26—juil 3 10 17 21

Fitzpatrick & Co.

——o——

ANNONCE JUDICIAIRE.

Articles de Ménage, Machines, etc. A l'Encan, MERCREDI, 13 Juillet à 11 heures a. m.

A la Station de la rue Ste-Anne, coin des rues Ste-Anne et Levée, vis-à-vis le Square Jackson.

Vente conformément aux dispositions des lois 194 de 1880 et 167 de 1908, relatives aux transportateurs communs, il sera vendu à l'encan, pour du comptant, la propriété ci-après décrite:

Un "Russell Wind Stacker".
Soixante-six Cartons d'Amidon.
Une caisse de Jouets.
Une boîte de Cadres à Tableaux.
Soixante-quatre sacs terre "Infusoriale".
Un panier de Chaises.
Trois paquets Mops (torchons).
Une boîte Outils de machinistes.
Un paquet Articles en terre
Un lot Articles de ménage

Par ordre de la M. L. & T. R. R & S. S. Co., et L. W. Ry Co.

Conditions—Comptant sans limite.

HARRY W. FITZPATRICK, Encanteur, Bureau 721 rue Gravier

3 juil—3 3 10 13 Phone Main 367.

VENTES A L'ENCAN

Louis Hufft.

——o——

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Elizabeth Daly.

No 91,433—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Lne,—Division C.

JE, LOUIS HUFFT, Encanteur—Bureau 826 rue Union, JEUDI, le 4 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre rendu le 28 juin 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C dans la susdite affaire, vendrai à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, passages, privilèges et ce qui y appartient ou qui en quelque sorte en fait partie, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré borné par les rues Seconde, Troisième, Magnolia (ci-devant Manuel) et Clara, désigné comme partie du terrain No 3 du carré trois cent quatre-vingt, sur un plan lithographié dudit carré annexé pour référence à un acte passé pardevant Andrew Hero jr. notaire en cette ville, le 26 mai 1887, laquelle partie dudit terrain mesure trente-deux [32] pieds cinq [5] pouces de façade rue Magnolia sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, et a été acquis par Mme Elizabeth Weiss Daley le 24 juin 1905 d'Albert Huber par acte pardevant George Joseph Unterlener, enregistré au bureau des transferts, livre 200, folio 659.

Les améliorations se composent d'un cottage double ayant 4 chambres d'un côté et trois chambres de l'autre, et est maintenant loué $22 par mois, et portant le numéro municipal 2509-2511 rue Magnolia.

Conditions—Comptant, l'acquéreur déposant dix pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication, paiera les taxes de ville et d'Etat de l'année 1910, le coût de tous les certificats et de l'acte de vente; ledit acte de vente passé pardevant John Alonzo Woodville, notaire en cette ville.

LOUIS HUFFT, Encanteur. 826 rue Union.

Woodville & Woodville, avocats de l'administrateur.

2 juil—2 3 10 17 24 31—août 4

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Edouard Vorbusch.

No 93,785—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Lne, Division B.

Maison de résidence simple et boulangerie No 524 rue Peniston, contenant 5 chambres et magasin, grande écurie et boulangerie.

PAR LOUIS HUFFT, Encanteur. — Bureau No 826 rue Union—JEUDI, le 4 août 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre rendu le 30 juin 1910 par l'Hon. Fred D King, juge de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci dessus intitulée, je vendrai à l'encan la propriété ci après décrite

1° Un morceau de terre situé dans le Sixième District de cette ville, carré borné par les rues Magazin, Peniston, Constance et Général Taylor, désigné par la lettre D sur un plan d'Edgar Pilié, voyer, le 19 septembre 1893, et annexé pour référence à un acte passé pardevant Charles J. Théard, notaire en cette ville, le 5 novembre 1893, d'après lequel ledit terrain D commence à une distance de cent deux pieds du coin des rues Peniston et Magazine et mesure quarante-trois pieds de face à la rue Peniston sur une profondeur sur la ligne du côté de la rue Constance de cent quarante trois pouces et quatre lignes; de là il s'étend à angle droit du côté de la rue Magazine sur une ligne parallèle à la rue Général Taylor, et perpendiculaire à la rue Constance et est l'extrême arrière ligne dudit morceau de terre une distance de treize pieds; de là, il s'étend, à angle droit, du côté de la rue Peniston, sur une ligne parallèle à la rue Magazine et perpendiculaire à la rue Général Taylor une distance de onze pieds huit pouces; de là il s'étend à angle droit sur une ligne s'étendant vers la rue Magazine, parallèle à la rue Général Taylor et perpendiculaire à la rue Constance, treize pieds; et de là s'étend à angle droit vers la rue Peniston sur une ligne perpendiculaire à la rue Peniston et parallèle à et plus proche de Magazine, une distance de quatre-vingt-six pieds six pouces et deux lignes jusqu'à l'endroit commençant rue Peniston; et

2° Un autre morceau de terre situé dans les mêmes district et carré que le terrain ci-dessus décrit contigu au même sur la ligne la plus proche de la rue Magazine, ledit morceau de terre est désigné par la lettre B sur un plan d'Edgar Pilié et de George Grandjean, voyers en date du 29 septembre 1886, annexé pour référence à un acte passé pardevant B Rouen, notaire, en date du 16 octobre 1886 et mesurant d'après le dit plan comme suit: ledit morceau de terre est situé dans l'intérieur dudit carré à une distance de trente-six pieds de la rue Peniston et quatre vingt huit pieds quatre pouces de la rue Magazine et intérieurement à l'arrière des terrains désignés par les lettres B et C sur le dernier dit plan de Pilié et de Grandjean, voyers et a une largeur ou façade sur la ligne de terrain désigné par la lettre A sur ledit plan de vingt-huit pouces sur une profondeur s'étendant vers la rue Général Taylor, entre lignes parallèles et un pieds six pouces et deux lignes ledit terrain étant borné devant, sur le côté le plus proche de la rue Peniston par le terrain désigné par la lettre A sur le plan de Pilié et de Grandjean, voyers, sur le côté le plus proche de la rue Magazine par lesdits terrains désignés par les lettres B et C sur ledit plan, et sur le côté vers la rue Constance, par le terrain ci-dessus décrit terrain D premièrement décrit; ledit terrain B est composé des extrêmes arrières des terrains précédemment mentionnés B et C sur le susdit plan de Pilié et Grandjean, voyers.

Etant la même propriété acquise par Edouard Vorbusch, par achat, de Simon Hernsheim par acte pardevant Benjamin Ory, notaire, le 7 nov. 1894, inscrit dans le C O B. 155 folio 34.

Lesdites améliorations qui s'y trouvent se composent d'une seule bâtisse à un étage, résidence et boulangerie, portant le No municipal 524 rue Peniston.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; le reste, s'il y en a, à crédit de un ou un et deux ans à l'option de l'acquéreur la partie à crédit de la vente représentée par des billets de l'acquéreur payables à son propre ordre et par lui endossés portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de "non aliénando" et toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 0/0 d'honoraires d'avocat en cas de procès; ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance cédée aux droits du détenteur des billets; l'acquéreur payant au-dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1910, le coût de tous les certificats, et l'acte de vente passé pardevant A. J. Cahill, notaire, aux frais de l'acquéreur. Il fera un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication pour assurer la vente entre les mains de

LOUIS HUFFT, Encanteur. 826 rue Union.

Burns et Prat, avocats.

2 juil—2 3 10 17 24 31—août 4

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE FRANCIS NELSON.

No 91,972—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Lne, Division C.

JE, LOUIS HUFFT, encanteur, bureau 826 rue de l'Union, MARDI, 12 juillet 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre rendu le 7 juin 1910, par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division C, dans la susdite affaire, procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Abadie, Aubry, Tonti et Rocheblave, désigné comme lot No ... sur un plan annexé à un acte de vente par C. B. Singleton à Edouard Williams, passé pardevant Théodore Guyol, ancien notaire, le 8 avril 1871, d'après lequel plan ledit terrain mesure trente deux [32] pieds, cinq [5] pouces et quatre [4] lignes rue Tonti, sur une profondeur de cent quarante huit [148] pieds et onze [11] pouces entre lignes égales et parallèles.

Lesdites améliorations qui s'y trouvent se composent d'un cottage simple ayant trois [3] chambres, à distance du trottoir, et portant le numéro municipal 1727 rue Tonti.

Conditions—Comptant. L'acquéreur fera un dépôt de dix [10] pour cent du prix d'achat entre les mains de l'encanteur au moment de l'adjudication. Il paiera les taxes de ville et d'Etat de l'année 1910, le coût de tous les certificats et de l'acte de vente; lequel acte de vente sera passé devant John F. A. Hebel, notaire de cette ville.

LOUIS HUFFT, Encanteur, 826 rue Union.

Arthur John Peters, avocat de l'administratrice.

11 juin—11 12 19 26—juil 3 10 12

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Elizabeth White veuve de Louis Bohm.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 92,512—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par James E. O'Donnell, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour — THOMAS CONNELL, Greffier. — W. F. Brewer, avocat.

6 juil—6 10 15

Succession de Dennis Tuohy.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans. No 94,003—Division E—Attendu que Edward James Tuohy, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Dennis Tuohy, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—John P. Sullivan, Arthur Landry, avocats. 6 juil—6 10 15

Succession de Philip Doley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 92,313 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Henry P. Dolay, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier — Benjamin Ory, avocat.

3 juil—3 7 13

Succession de Frank Wetzel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No 93,741 — Division E—Attendu que J. P. Cordill, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Frank Wetzel, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Favrot & Friedrichs, avocats.

2 juil—2 6 11

Succession de Frank A. Schenck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 93,436—Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Caroline Schmitt, Veuve de Frank A. Schenck, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier. — Chas G. Gill avocat.

2 juil—2 6 11

AVIS AUX CREANCIERS.

Dans l'affaire de Liquidation de A. Mery et Sons.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 94,521 —Division E. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté Solomon Wexler et Silvan Newburger, Liquidateurs de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Bertrand I. Cahn, Titche et Rogers, avocats. 28 juin—28—juil 3 7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Deuxième District.

Portant le No Municipal 2731 Avenue Ursulines, dans l'ilet borné par les rues White, Crète et Orchid.

Carl S. Bauman vs F. Wm Armbruster.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. — No 93,565 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 7 juillet 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 352, borné par l'avenue Ursulines et les rues White (autrefois Sixième), Crète (autrefois Septième) et Orchid (autrefois Onzième), désignés par les Nos Quatorze et Quinze sur un plan certifié de voyer et devis dressé par Edgar Pilié, voyer en cette ville, daté du 19 août 1902, et mesurant d'après ledit devis, en mesure américaine, comme suit, à savoir: Lot No Quatorze, commençant à un point de distance soixante-sept pieds, cinq pouces et cinq lignes de l'encoignure de l'avenue Ursulines et la rue White (autrefois Sixième) et ayant trente-trois pieds, huit pouces et sept lignes de face à l'avenue Ursulines, trente deux pieds quatre pouces et une ligne en largeur dans le fond, cent dix-sept pieds trois pouces et une ligne de profondeur sur la ligne la plus près de la rue White (autrefois rue Sixième), et cent trente deux pieds onze pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du lot No quinze. Le lot No Quinze ayant trente trois pieds huit pouces et six lignes de face à l'avenue Ursulines, trente deux pieds quatre pouces et une ligne en largeur dans le fond, cent trente deux pieds six pouces et six lignes de profondeur sur la ligne du lot No Quatorze et cent quarante huit pieds huit pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Crète:

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication fera un dépôt de 10 0/0 sur le prix d'achat.

LOUIS KNOP. Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Geo. Montgomery, avocat du demandeur.

juin—3 3 10 17 24 — juil 1 7

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

Martin J. Christensen vs Charles Seitzler maggie.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans —No 44,154—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division B, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 727 à 731, rue St-Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, MERCREDI, le 13 juillet 1910, à 11 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir: Un lot d'épiceries assorties, un lot de boîtes de conserves assortie, un lot de liqueurs, un comptoir à bière, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. WM J. BRADY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Titche & Rogers, avocats pour le demandeur.

3 juil—3 7 13

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp). Air, soleil e bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8883 visiteurs. Prospectes et informations données gratuitement par l'entremise du Kurverein, Woerishofen, Bavière.

3 juin—1 an

CHEVAUX ET MULETS

Les recettes pour les chevaux et mulets sont bonnes, avec demande modérée et élevée.

Chevaux de selle et de voiture .... [illegible]
Bons chevaux de trait .... [illegible]
Chevaux communs .... [illegible]
Mulets de ville .... [illegible]
Bruts heavy .... [illegible]
Mulets pour habitations sucrières .... [illegible]
Mulets .... [illegible]